

Communiqué de presse

La Région demande le classement par l'UNESCO du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial pour l'humanité

Au cours de la session plénière du 23 mars 2007, l'Assemblée régionale a adopté un vœu proposé par l'exécutif régional pour le classement par l'UNESCO du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial pour l'humanité.

Partagé entre la France, la Suisse et l'Italie, le Massif du Mont Blanc est un élément majeur de la notoriété et de l'attractivité internationale de la Région Rhône-Alpes, et le cœur de l'Arc Alpin.

Son patrimoine naturel a fait l'objet d'une protection partielle par la création de réserves bien insuffisantes pour assurer la pérennité de ce site unique. L'Etat a confié en 1998, au Syndicat Espace Nature Mont Blanc, l'élaboration d'un schéma de développement durable pour pallier les atteintes constatées, en maîtrisant la fréquentation pour éviter la surexploitation touristique et en réduisant l'impact des flux de transit routiers, sources de réchauffement climatique. Dans le même temps, la Région a soutenu les actions engagées par le Syndicat et s'est fortement impliquée sur les aspects de transports et d'accessibilité relevant de sa compétence.

Les conclusions de l'étude d'élaboration du Schéma de développement durable exploraient la possibilité de classement du massif du Mont Blanc, d'intérêt national, en site du patrimoine mondial de l'humanité. Cette proposition vient d'être reprise par l'association PRO MONT BLANC, collectif d'organisations internationales, qui demande le classement en raison du caractère exceptionnel du massif, représentatif des montagnes du monde.

Pour toutes ces raisons, le Conseil régional Rhône-Alpes demande que le massif du Mont-Blanc, reconnu d'intérêt international tant pour ses paysages que pour son patrimoine naturel et porteur d'un projet de développement durable, soit proposé par l'Etat, en concertation avec les collectivités locale, et porté auprès des instances de l'UNESCO pour un classement en site du Patrimoine mondial de l'humanité.

« En tant que maire de Servoz, je suis sensible à la demande de la Région » a souligné Marie-France MARCOS, Conseillère régionale PRG. « Cette démarche devra s'inscrire en harmonie avec les collectivités locales » a-t-elle précisé.